

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juin 2016

L'an deux mil seize, le deux juin à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Date de la convocation : 27 mai 2016

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU	X		
Patrick THOMAS	X		
Christophe SAUZEAU	X		
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU	X		
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN		X	Bruno Fumeron
Muriel HARYMBAT		X	Brigitte Soldera
Anthony SAINT-MARTIN		X	Christophe Sauzeau
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET	X		
Nathalie PINEAU-COURJAUD		X	Francis Guillemet
Touhami SEGHROUCHNI	X		

ORDRE DU JOUR

- 1- Attribution de chèques cadeaux pour le personnel
- 2- Renouvellement adhésion mission optionnelle CNRACL par le Centre de Gestion pour la période du 01/08/2016 au 31/07/2021
- 3- Participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour 2016
- 4- Proposition de dissolution du SIVU de canoë kayak du Marais Poitevin
- 5- Décision Modificative n°1 – Budget principal
- 6- Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité de la voirie communale
- 7- Temps de repos des animateurs pendant les séjours d'accueil
- 8- Parcelle d'accès au restaurant Chez Arnold's (retiré de l'ordre du jour)
- 9- Modification du temps de travail d'un agent
- 10- Modification du temps de travail d'un agent
- 11- Modification du temps de travail d'un agent
- 12- Convention Aide aux Loisirs 2016
- 13- Facture Regards Noirs
- 14- Tarification Centre de Loisirs : ouverture exceptionnelle fin août 2016 (retiré de l'ordre du jour)

POINT 1 : Attribution de chèques cadeaux pour le personnel

Monsieur le Maire propose que des chèques-cadeaux soient attribués au personnel communal à l'occasion des fêtes de Noël et lors d'évènements familiaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- 1- Décide d'attribuer au personnel communal des chèques cadeaux selon les modalités suivantes :

EVENEMENTS	MONTANT PAR AGENT
Noël	40 €
Naissance, adoption	80 €
Mariage, PACS	80 €
Départ retraite	80 €

- 2- Dit que les personnels qui bénéficieront de ces chèques cadeaux sont les agents titulaires et stagiaires, les agents non titulaires (y compris les contractuels de droit privé) ayant au moins 6 mois de présence au cours de l'année.
- 3- Précise que les agents en congé longue maladie, en maladie de longue durée et en congé parental en bénéficieront.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 2 : Renouvellement adhésion mission optionnelle CNRACL par le Centre de Gestion pour la période du 01/08/2016 au 31/07/2021

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNARCL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes ses collectivités et établissements publics affiliés cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CDG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le CDG79 pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

- immatriculation de l'employeur :**25 € le dossier**
- affiliation :**13 € le dossier**
- demande de régularisation de services :**25 € le dossier**
- validation de services de non titulaire :**33 € le dossier**
- rétablissement au régime général et à l'Ircantec :**48 € le dossier**
- liquidation des droits à pension :
 - ° pension vieillesse « normale » :**48 € le dossier**
 - ° pension / départ anticipé (invalidité, carrière longue) : **57 € le dossier**
- rendez-vous personnalisé au CDG pour estimation de pension, étude des droits, conseils :**35 € le RV et/ou la simulation**
- droit à l'information : envoi des données dématérialisées (historiques de carrières et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL :**20 € par heure**

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débute le 1^{er} août 2016 et se terminerait le 31 juillet 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites- CNRACL, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 3 : Participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour 2016

Ce fonds a pour mission d'accompagner des projets individuels ou collectifs afin de favoriser la démarche d'insertion socio-professionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficulté financière.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé le montant de la participation de la commune de Bessines à 700 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 4 : Proposition de dissolution du SIVU de canoë kayak du Marais Poitevin

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été arrêté le 31 mars 2016. A cet égard, le SDCI propose la dissolution du SIVU de canoë kayak du Marais Poitevin au titre des syndicats inactifs ou à faible activité. Ce syndicat n'exerce plus d'activité et ne dispose plus de budget depuis 2008.

Monsieur le Préfet a donc engagé la procédure de dissolution et recueille les accords des conseils municipaux des communes membres du syndicat.

Dans le cas où la proposition de dissolution est acceptée, le conseil devra délibérer sur les modalités de répartition de l'actif et du passif du syndicat, afin que la dissolution de ce dernier puisse être prononcée avant le 31 décembre 2016 par arrêté préfectoral.

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la dissolution du SIVU de canoë kayak du Marais Poitevin

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 5 : Décision modificative 1 – Budget principal

Vu l'acquisition d'un nouveau matériel financé par emprunt,
Vu les écritures comptables nécessaires,

Considérant que les débits et crédits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 comme détaillée ci-après :

Chapitre	Compte	Nature	Dépenses	Recettes
21	2188	Autres immobilisations corporelles	+32 600,00 €	
16	1641	Emprunts en Euros	+8 150,00 €	+32 600,00€
20	20	Dépenses imprévues	-8 150,00 €	
Total			+32 600,00 €	+32600,00 €

Comme indiqué dans la délibération d'ouverture de crédits, il est nécessaire de les modifier suite à une erreur :

<u>Chapitre</u>	<u>Compte</u>	<u>Nature</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
21	2184	Mobilier	+1 010,00 €	
16	1641	Emprunts en Euros		+1 010,00 €
Total			+1 010,00 €	+1 010,00 €

Suite à une erreur de compte, il est nécessaire de modifier les crédits comme suit :

<u>Chapitre</u>	<u>Compte</u>	<u>Nature</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
65	6554	Contribution aux organismes de regroupement	- 6 320 €	
65	65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	+6 320 €	
Total			0 €	0 €

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la DM1.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 6 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour aménagement de sécurité sur la voirie communale

Monsieur le Maire expose le souhait de sécuriser la voirie communale.

Il propose donc la mise en place de dispositifs d'aménagement de sécurité pour limiter les vitesses pratiquées.

Il informe le Conseil que la commune peut prétendre bénéficier d'une subvention du Conseil départemental au titre des amendes de police.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subventions au titre des amendes de police pour des projets de sécurisation de la voirie communale et de signer tous les documents s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 7 : Temps de repos des animateurs pendant les séjours d'accueil

Point retiré de l'ordre du jour.

POINT 8 : Parcelle d'accès au restaurant Chez Arnold's

Retiré de l'ordre du jour

POINT 9 : Modification du temps de travail d'un agent

La charge de travail étant en constante augmentation, il est demandé au Conseil de valider l'augmentation de temps de travail d'un agent au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016.

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision du Comité Technique en date du mardi 24 mai 2016 pour valider l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe de 30 à 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2016.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 10 : Modification du temps de travail d'un agent

La charge de travail étant en constante augmentation, il est demandé au Conseil de valider l'augmentation de temps de travail d'un agent au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016.

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision du Comité Technique en date du mardi 24 mai 2016 pour valider l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe de 30 à 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2016.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 11 : Modification du temps de travail d'un agent

La charge de travail étant en constante augmentation, il est demandé au Conseil de valider l'augmentation de temps de travail d'un agent au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016.

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision du Comité Technique en date du mardi 24 mai 2016 pour valider l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe de 30 à 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2016.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 12 : Convention Aide aux Loisirs 2016

Comme les années précédentes, il s'agit d'autoriser le Maire à signer la convention CAF permettant d'obtenir l'aide aux loisirs qui est à renouveler pour 2016.

Vu la convention proposée par la CAF,

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Aide aux loisirs » de la CAF.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 13 : Factures Regards Noirs – Frais de péage

Lors du projet « Regards Noirs », il s'agit de rembourser des frais liés aux déplacements.

- Remboursement à M. Didier Gallot, maire des Sables d'Olonne, des frais de péage autoroute : soit 9,20 € + 10,40 € et 200 km indemniés à hauteur de 0,28 € par km soit 56 € soit un total de 75,60 €.

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'accepte pas le remboursement des sommes mentionnées ci – dessus sur son budget communal et propose de transférer la demande de frais aux services de la Communauté d'Agglomération du Niortais qui avait sollicité cette venue.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	0

POINT 14 : Tarification Centre de Loisirs : ouverture exceptionnelle fin août

(point retiré de l'ordre du jour)